

Paielements aux Entités Gouvernementales



Conformément à l'article 7 ter de la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier telle que modifiée et complétée à ce jour, et à l'article 25 quinquies du Règlement Minier de la République Démocratique du Congo

Metalkol SA

Période : 1er juillet au 30 septembre 2025 **Pays :** République Démocratique du Congo (RDC)

La Compagnie de Traitement des Rejets de Kingamyambo SA avec Conseil d'Administration (Metalkol SA) publie ci-dessous les paiements trimestriels effectués aux Services Publics, aux Entités Territoriales Décentralisées, ainsi qu'en faveur du Développement Communautaire (référéncés ci-après comme « Entités Gouvernementales »), conformément au cadre légal et réglementaire de la RDC et reflétant son engagement envers une gouvernance minière responsable

Paielements aux Entités Gouvernementales, de juillet à septembre 2025

Montant total des taxes et redevances versées : **28 176 801,65 USD**

Catégorie de Paiements

Montant (USD)

Catégorie de Paiements	Montant (USD)
0,3% DOT	
Cahier des Charges	316 064,79
Impôt sur les rémunérations et contributions sociales	5 842 247,11
Redevances de l'État	1 292 234,47
Taxes environnementales	
Autres (DGE ; DGRAD ; DGDA ; Province ; CAMI)	3 174 696,88
Impôt sur les Bénéfices et Profits (IBP)	6 678 175,79
Redevances Minières (DGRAD ; FONAREV ; FOMIN)	8 555 912,13
Redevances Minières Provinces	578 292,70
Redevances Minières ETD	1 379 350,65
Redevances Suivi de Change (BCC)	359 827,13

Rem. : Les montants sont présentés en dollars américains (USD) et correspondent aux paiements effectivement effectués durant la période considérée.